

La CNOPS et l'Association Nationale des Cliniques Privées ont signé une convention de partenariat

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-08-01 01:53:24 - Vu sur pharmacie.ma

Une convention de partenariat vient d'être signée entre la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) et l'Association Nationale des Cliniques Privées (ANCP). Cette convention vise à normaliser les dossiers de pièces médicales exigibles à l'occasion de toute demande de prise en charge ou de facturation de prestations garanties par l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

La nouvelle nomenclature s'inscrit dans le cadre d'une batterie de mesures adoptée par la CNOPS pour améliorer l'accès des assurés aux tiers payant. Il s'agit, en premier lieu, du raccourcissement des délais de prise en charge, qui ne dépasse pas actuellement 48 heures en moyenne, et de paiement des prestataires, qui se situe au dessous de 30 jours. Deuxièmement, la prochaine inauguration de deux nouvelles délégations régionales à Nador et à Dakhla pour porter l'offre de la CNOPS à 15 délégations régionales autonomisées.

Troisièmement, le lancement d'un nouveau service en ligne permettant à tous les producteurs de soins de suivre, en ligne, le traitement des demandes de prise en charge, depuis leur dépôt jusqu'à leur retrait. Quatrièmement, l'envoi systématique aux assurés des prises en charge accordées et d'un relevé des paiements effectués en faveur de l'assuré au profit des producteurs de soins. Cinquièmement, la suppression de toutes les réserves aux prises en charge, permettant ainsi un accès facilité et rapide aux prestations garanties dans le cadre du tiers payant.